

Salle polyvalente Michel Dinot - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 20

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LÉSNE, Sylvaine SCAGLIA.

Conseillers absents - excusés : Marc BARRON

Procurations : Malika TRANCHINA à Bertrand KLING

Baptiste PAVOT à Daniel THOMASSIN

Irène GIRARD à Jean-Marie HIRTZ

Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON

Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET

Adrien BONNET à Elisabeth LETONDOR

Francine VERBRUGGHE à Marie-Claire d'AGOSTINO

Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Votants : 28

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROUILLON

Date convocation : 20 septembre 2018

N°2018-065

Objet : Déclassement du Foyer de Personnes Agées « La Maisonnée »

Rubrique : 3.5.2

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Considérant que l'immeuble sis 14 Rue du Général de Gaulle à Malzéville, a été construit au début des années 80 par la SA d'HLM le Nid Lorrain, dans le cadre d'un projet de foyers-logements conventionné par l'Etat,

Considérant que l'immeuble a fait l'objet d'une convention de location entre la SA d'HLM Le Nid Lorrain et le Centre Communal d'Action Social de la ville de Malzéville jusqu'en 1989, transféré à la Société Lorraine d'Habitat jusqu'à l'acquisition totale par la commune en 2017 ;

L'immeuble a accueilli jusqu'en novembre 2016 des personnes âgées seules ou en ménage.

Des salles de réunions, notamment pour le conseil municipal, ainsi que des bureaux de vote se tenaient dans le bâtiment. Une cantine scolaire a également été organisée temporairement dans le bâtiment avant transfert en mars 2018.

Considérant que ce bien n'est plus affecté aux services publics cités ci-dessus dans la mesure où la municipalité a ordonné la désaffectation de ce bâtiment, dans un premier temps par la fermeture du foyer de personnes âgées en 2016, puis par la délocalisation de l'ensemble des activités communales ayant lieu dans le bâtiment depuis le 1er avril 2018.

Vu le projet de la ville de démolir le bâtiment existant dans le but de faire construire, sur l'emprise foncière de cet immeuble, un nouveau bâtiment pour l'accueil périscolaire et des salles de réunion,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Monsieur le maire propose le déclassement de l'immeuble dit « La Maisonnée » et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 6 septembre 2018,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité,
4 contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY,
Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUZEY

Constate la désaffectation du bien sis 14 Rue du Général de Gaulle à Malzéville, nommé « La Maisonnée »,

Décide du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Maire,

Bertrand KLING

